

Conseil de Communauté lundi 4 avril 2016 Procès-Verbal

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la Salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Denis MARDESSON.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 7

Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

Pouvoirs : 4

Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Ouverture de séance ;

1. Approbation du procès-verbal du 29 février 2016 ;

Le Président propose d'approuver le procès-verbal du Conseil de Communauté du 29 février 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés: Pour : 32 ; Contre : 0 ; Abstention : 0, le conseil de communauté approuve le procès-verbal du 29.02.2016.

2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance ;

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Charles GAMBS est désigné secrétaire de séance.

3. FINANCES : Délibération relative à l'approbation des Comptes de Gestion des budgets 2015 (Budgets : Principal, Ordures Ménagères, SPANC) ;

Le Président rappelle que le Compte de Gestion du Receveur de la Trésorerie répond à deux objectifs :

- Justifier l'exécution des budgets ;
- Présenter l'évolution financière de la collectivité.

Suite à leurs présentations, le Président propose d'approuver les Comptes de Gestion 2015 des trois budgets tels que présentés ci-après :

| RESULTAT D'EXÉCUTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|---------------------------|
| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014 | - 170 927.48 € | 149 255.40 € | - 21 672.08 € |
| Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2015 | / | / | / |
| Résultat de l'exercice 2015 | 135 603.28 € | 70 408.53 € | 206 011.81 € |
| RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 | -35 324.20 € | + 219 663.93 € | + 184 339.73 € |
| RESULTAT D'EXÉCUTION 2015 DU BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES | | | |
| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014 | 97 795.29 € | 265 205.89 € | 363 001.18 € |
| Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2015 | / | / | / |
| Résultat de l'exercice 2015 | 38 262.85 € | - 36 375.49 € | 1 887.36 € |
| RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 | + 136 058.14 | + 228 830.40 € | + 364 888.54 € |
| RESULTAT D'EXÉCUTION 2015 DU BUDGET ANNEXE SPANC | | | |
| | Investissement | Fonctionnement | Total des sections |
| Résultats à la clôture de l'exercice précédent 2014 | / | 8 465.84 € | 8 465.84 € |
| Résultat de l'exercice 2015 | / | 10 354.37 € | 10 354.37 € |
| RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 | / | 18 820.21 € | 18 820.21 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'APPROUVER les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC, de la Communauté de Communes dressés pour l'exercice 2015 par Madame le Receveur.

Article 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous actes afférents à la présente délibération.

4. FINANCES : Délibération relative à l'approbation des Comptes Administratifs des budgets 2015 (Budgets : Principal, Ordures Ménagères, SPANC) ;

Monsieur MARDESSON donne la parole à Monsieur TABOURNEL pour la présentation des comptes administratifs 2015 et leurs mises au vote.

Monsieur TABOURNEL rappelle que les Comptes Administratifs des trois budgets ont été présentés à l'occasion du débat d'orientations budgétaires ainsi qu'à la Commission Finances Administration Générale réunie le 23 mars 2016. Il fait état des grandes lignes budgétaires des 3 budgets de la Communauté de Communes.

- CA Budget Principal Fonctionnement
- CA Budget Principal Investissement
- CA Budget Annexe Ordures Ménagères Fonctionnement
- CA Budget Annexe Ordures Ménagères Investissement
- CA Budget Annexe SPANC

Suite à cette présentation, Monsieur MARDESSON quitte la séance et Monsieur TABOURNEL, Président de séance propose d'adopter les Comptes Administratifs 2015 du Budget Principal et des Budgets Annexes Ordures Ménagères et du Budget SPANC dressés par Monsieur MARDESSON, Président de la CDC comme suit :

| Compte administratif 2015 – Budget Principal | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES | | |
| Prévisions budgétaires | 815 319.00 € | 598 667.00 € |
| Émissions | 620 156.79 € | 167 131.21 € |
| RECETTES | | |
| Prévisions budgétaires | 666 063.60 € | 598 667.00 € |
| Émissions | 690 565.32 € | 302 734.49 € |
| Résultat de l'exercice | 70 408.53 € | 135 603.28 € |
| Résultat 2014 repris | 149 255.40 € | - 170 927.48 € |
| Résultat de clôture | 219 663.93 € | - 35 324.20 € |

| Compte Administratif 2015 – Budget annexe Ordures Ménagères | | |
|--|-----------------------|-----------------------|
| | FONCTIONNEMENT | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES | | |
| Prévisions budgétaires | 1 830 985.00 € | 257 852.00 € |
| Émissions | 1 597 504.58 € | 21 312.59 € |
| RECETTES | | |
| Prévisions budgétaires | 1 565 780.00 € | 160 057.00 € |
| Émissions | 1 561 129.09 € | 59 575.44 € |
| Résultat de l'exercice | - 36 375.49 € | 38 262.85 € |
| Résultat 2014 repris | 265 205.89 € | 97 795.29 € |
| Résultat de clôture | 228 830.40 € | 136 058.14 € |

| Compte Administratif 2015 – Budget annexe SPANC | |
|--|-----------------------|
| | FONCTIONNEMENT |
| DEPENSES | |
| Prévisions budgétaires | 223 001.19 € |
| Émissions | 67 363.42 € |
| RECETTES | |
| Prévisions budgétaires | 214 535.35 € |
| Émissions | 77 717.79 € |
| Résultat de l'exercice | 10 354.37 € |
| Résultat 2014 repris | 8 465.84 € |
| Résultat de clôture | 18 820.21 € |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : **POUR : 31 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0**, à l'exception du Président Denis MARDESSON qui quitte la séance et ne prend pas part au vote, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1er : D'ADOPTER les comptes administratifs 2015 du Budget Principal, des Budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC comme présentés précédemment ;

Article 2 : DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion ;

Article 3 : DE VOTER et **ARRETER** les résultats définitifs tels qu'ils ont été énoncés précédemment ;

Article 4 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Monsieur MARDESSON réintègre la séance et reprend la Présidence du conseil.

5. FINANCES : Délibération relative à l'affectation des résultats sur le budget Principal et les Budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC ;

Suite au vote des Comptes Administratifs et au besoin de financement constaté, le Président propose les affectations suivantes.

→ **Affectation des résultats du Budget Principal**

Après constatation des résultats apparaissant au compte administratif 2015, à savoir un excédent de fonctionnement cumulé de **219 663.93 €** en section de fonctionnement et un déficit d'investissement cumulé de **37 724.20 € (dont 2 400 € de RAR)**

Le Président propose donc d'affecter au budget primitif principal 2016 :

- La somme de **181 939.73 €** au chapitre 002 en recette de la section de fonctionnement ;
- La somme de **35 324.20 €** au chapitre 001 en dépense de la section d'investissement ;
- La somme de **37 724.20 €** au chapitre 1068 en recette de la section d'investissement.

→ **Affectation des résultats du Budget annexe Ordures Ménagères**

Après constatation des résultats apparaissant au compte administratif 2015, à savoir un excédent de fonctionnement cumulé de **228 830.40 €** en section de fonctionnement et un excédent d'investissement cumulé de **136 058.14 €**

Le Président propose donc d'affecter au budget primitif Ordures Ménagères 2016 :

- La somme de **228 830.40 €** au chapitre 002 en recette de la section de fonctionnement ;
- La somme de **136 058.14 €** au chapitre 001 en recette de la section d'investissement.

→ **Affectation des résultats du Budget annexe SPANC**

Après constatation des résultats apparaissant au compte administratif 2015, à savoir un excédent de fonctionnement cumulé de **18 820.21 €** en section de fonctionnement

Le Président propose donc d'affecter au budget primitif SPANC 2016 :

- La somme de **18 820.21 €** au compte 002 en recette de la section de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32 CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AFFECTER comme suit les résultats de l'exercice 2015 du Budget Principal, des budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC :

→ **Affectation des résultats du Budget Principal**

*La somme de 181 939.73 € au chapitre 002 en recette de la section de fonctionnement ;
La somme de 37 724.20 € au chapitre 1068 en recette de la section d'investissement.*

→ **Affectation des résultats du Budget annexe Ordures Ménagères**

La somme de 228 830.40 € au chapitre 002 en recette de la section de fonctionnement ;

→ **Affectation des résultats du Budget annexe SPANC**

La somme de 18 820.21 € au compte 002 en recette de la section de fonctionnement ;

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

6. FINANCES : Délibération relative au vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 ;

Le Président expose les faits.

La CDC fait face à une réduction importante des dotations de l'Etat, à une augmentation des charges de solidarité entre communes par l'augmentation du FPIC, à une prise en charge de nouvelles compétences due, au désengagement de l'Etat, notamment l'instruction des actes du droit des sols ce qui augmente fortement les charges à caractère général.

Au vu de ces éléments, évoqués lors du débat d'Orientations Budgétaires, le Président propose de voter comme suit, les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, proposés par le conseil communautaire lors du DOB du 29 février 2016 puis validés par la commission Finances-Administration Générale du 23 mars 2016 :

| | Taux 2015 | Taux 2016 |
|--|--------------|---------------|
| Taxe d'Habitation | 0.822 | 1.233 |
| Taxe Foncière Bâtie | 0.511 | 0.7665 |
| Taxe Foncière Non Bâtie | 1.261 | 1.89 |
| Cotisation Foncière des Entreprises | 0.848 | 1.272 |

Monsieur MARGERIN, demande la parole avant la mise au vote des taux d'imposition. Il rappelle aux membres du conseil les échanges qui ont eu lieu en début d'année à l'occasion du 1^{er} conseil communautaire 2016 sur l'évolution de la CDC tant en matière de compétence que de strate géographique.

Il donne pour exemple le rapprochement des communautés de communes des territoires de Vailly sur Sauldre, Léré et Sancerre et leurs potentiels financiers. (Nouvelle structure intercommunale qui comptera environ 30 000 habitants).

Il fait part de son inquiétude quant au devenir de la communauté de communes Sauldre et Sologne (15 000 habitants) au regard de ces nouvelles grandes intercommunalités qui émergent progressivement. Il craint que la CDC soit « noyée » au milieu de grands territoires.

Il regrette également que la CDC n'ait pas saisi la main que lui tendait le territoire du sancerrois avec le fil conducteur avéré du tourisme, porteur d'emploi.

Monsieur MARDESSON lui répond que notre communauté de communes n'était pas impactée par le schéma de coopération intercommunale dont l'objet était de mettre en conformité avec la loi NOTRE les communautés de communes qui ne l'étaient pas. Quant aux amendements proposés par le secteur du sancerrois visant à la création d'une CDC à l'échelle Sancerre-Sologne, ils ont été rejetés par la commission départementale, l'un comme étant contraire à la loi, l'autre parce que ne s'analysant pas comme un amendement au sens de cette loi.

Toutefois, dans la mesure où ce schéma n'est pas figé, qu'il est appelé à évoluer avec le temps, Monsieur MARDESSON, qui se dit ouvert au débat, propose d'organiser périodiquement des réunions avec les maires pour étudier notamment l'extension des compétences et des limites géographiques de notre CDC.

Madame RENIER souligne l'important travail à engager dès maintenant pour préparer l'avenir dans de bonnes conditions, rappelle l'engagement du Pays Sancerre Sologne en faveur du développement touristique depuis plus de vingt ans et estime qu'il serait dommage de ne pas continuer à le faire.

Monsieur MARGERIN attire l'attention sur les augmentations d'impôts qui, selon lui, auraient pu être moindres si la CDC avait accepté de se regrouper dans une intercommunalité plus large.

Monsieur MARDESSON lui répond qu'en ce domaine il faut être extrêmement prudent, qu'un état des lieux est nécessaire avant tout engagement, que le fait d'être plus nombreux n'engendre pas forcément la richesse et qu'en tout état de cause cela n'aurait pu être pris en compte pour le vote du budget de cette année.

Monsieur MARGERIN informe le conseil que faute d'une impulsion donnée à la Communauté de Communes, il n'est pas impossible que Blançafort demande son rattachement à une autre intercommunalité.

Suite à ces échanges Monsieur MARDESSON met au vote le taux des taxes locales 2016.

Après en avoir délibéré et voté : POUR : 29, CONTRE : 3, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE VOTER pour l'année 2016 les taux des taxes locales suivants :

| | | |
|---|---------------------------------------|---------|
| - | Taxe d'habitation : | 1.233 % |
| - | Taxe foncière (bâti) : | 0.767 % |
| - | Taxe foncière (non bâti) : | 1,89 % |
| - | Cotisation foncière des entreprises : | 1.272 % |

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

7. FINANCES : Délibération relative au vote des budgets 2016 (Budgets : Principal, Ordures Ménagères, SPANC);

Considérant la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2016 en date du 29 février 2016;

Vu la réunion de la Commission Finances-Administration du 23 mars 2016 durant laquelle, le Président, les Vice-présidents et les membres de la commission ont examinés les différents budgets ;

Le Président présente les Budgets 2016 : Principal, Ordures Ménagères et SPANC

Budget Principal

Section Fonctionnement

| BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT - DÉPENSES | | |
|--|---|---------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 011 | Charges à caractère général | 198 828.00 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 126 820.00 € |
| 014 | Atténuation de produits | 154 500.00 € |
| 022 | Dépenses imprévues | 7 109.53 € |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 177 500.00 € |
| 042 | Opération d'ordre de transfert | 22 278.55 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 197 232.72 € |
| 66 | Charges financières | 32 750.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 917 518.80 € |

| BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT - RECETTES | | |
|--|---|---------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 02 | Résultat de fonctionnement reporté | 181 939.73 € |
| 70 | Prestations de services | 36 500.00 € |
| 73 | Impôts et taxes | 443 263.00 € |
| 74 | Dotations subventions et Participations | 173 116.00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 82 500.00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 200.07 € |
| | TOTAL GENERAL | 917 518.80 € |

- Section Investissement

| BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT - DÉPENSES | | |
|--|------------------------------------|---------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 001 | Solde d'exécution d'investissement | 35 324.20 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 43 600.00 € |
| 204 | Subventions d'équipements versées | 779 984.37 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 23 500.00 € |
| 020 | Dépenses imprévues | 1 000.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 883 408.57 € |

| BUDGET PRINCIPAL – INVESTISSEMENT – RECETTES | | |
|--|---|---------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 177 500.00 € |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 22 278.55 € |
| 10 | Dotation, fonds divers et réserves | 45 724.20 € |
| 13 | Subvention d'investissement | 11 321.45 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 500 000.00 € |
| 45 | Opérations pour compte de tiers | 126 584.37 € |
| | TOTAL GENERAL | 883 408.57 € |

Concernant la section d'investissement du budget principal, Monsieur MARDESSON insiste sur les 3 projets d'investissement 2016 de la CDC : le déploiement de la fibre optique, l'achat d'un véhicule pour le RAM et la création d'un site internet.

Pour la fibre optique, ne connaissant pas l'évolution à très court terme du dossier, les élus s'accordent pour inscrire le montant proposé à l'occasion du DOB au budget 2016 tout en sachant que des réunions précisant la situation sont organisées très prochainement par Touraine Cher Numérique.

Le support de présentation présenté au groupe de travail fibre optique et aux maires lors d'une intervention de Touraine Cher Numérique sera diffusé à l'ensemble des communes pour information.

Monsieur MARDESSON donne la parole à Madame CHESTIER qui ouvre le débat sur l'acquisition d'un véhicule pour le RAM et plus particulièrement sur le mode d'énergie du véhicule : essence ou électrique ?

Monsieur MARDESSON rappelle les points de vue différents entre les commissions Services à la Population et Finances. En termes d'électrique la question de l'autonomie, du rechargement et du stockage du véhicule pose question.

Madame RENIER propose de garer le véhicule aux services techniques albiens la nuit ou lors des vacances de l'animatrice.

Monsieur ETIEVE demande à ce que le véhicule soit électrique au vu du montant injecté par la CDC pour le déploiement de bornes de rechargement pour les véhicules électriques sur le territoire intercommunal et plus largement sur le département du Cher (projet porté par le SDE18). Selon lui, c'est à la CDC de donner l'exemple.

Les élus s'accordent sur l'acquisition d'un véhicule électrique.

A propos de la création d'un **site internet**, Monsieur MARDESSON précise que dans le cadre du schéma de mutualisation cet outil technologique permettrait de faciliter les actions à mettre en place et donne pour exemple la mise en ligne de planning pour la mutualisation et le prêt des matériels techniques, de documents, d'informations entre les secrétaires de mairie, les élus... en somme un site internet doté d'un intranet.

Monsieur GRESSET indique que la création d'un site basic n'est pas très coûteuse et pourrait éventuellement être faite en interne. Néanmoins, la création d'un intranet est beaucoup plus complexe et coûteuse.

Les élus s'accordent pour demander des précisions à des spécialistes et des tarifs pour être mieux informés sur l'évolution de cette technologie.

Budget Annexe Ordures Ménagères

Section Fonctionnement

| BUDGET ORDURES MENAGERES – FONCTIONNEMENT - DÉPENSES | | |
|---|---|------------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 011 | Charges à caractère général | 1 567 708.40 € |
| 012 | Charges de personnel et frais assimilés | 107 500.00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 38 010.00 € |
| 66 | Charges financières | 9 050.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 30 300.00 € |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 53 662.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 1 806 230.40 € |
| BUDGET ORDURES MENAGERES – FONCTIONNEMENT – RECETTES | | |
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 02 | Résultat de fonctionnement reporté | 228 830.40 € |
| 641 | Rémunération du personnel | 8 000.00 € |
| 70 | Prestations de services | 1 346 000.00 € |
| 74 | Dotations subventions et Participations | 118 000.00 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 99 000.00 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 500.00 € |
| 042 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 5 900.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 1 806 230.40 € |

Section Investissement

| BUDGET ORDURES MENAGERES – INVESTISSEMENT - DÉPENSES | | |
|---|--|------------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 040 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 5 900.00 € |
| 16 | Emprunt et dettes assimilées | 20 000.00 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 14 620.00 € |
| | Opérations (aménagement déchèterie, redevance incitative...) | 919 200.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 959 720.00 € |
| BUDGET ORDURES MENAGERES – INVESTISSEMENT - RECETTES | | |
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 001 | Résultat d'Investissement reporté | 136 058.00 € |
| 40 | Opération d'ordre de transfert entre sections | 53 662.00 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 150 000.00 € |
| | Subventions | 520 000.00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 100 000.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 959 720.00 € |

Budget Annexe SPANC

Section de Fonctionnement

| BUDGET SPANC – FONCTIONNEMENT – DÉPENSES | | |
|---|------------------------------------|------------------------|
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 011 | Charges à caractère général | 28 561.61 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 2 000.00 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 257 000.00 € |
| | TOTAL GENERAL | 287 561.61 € |
| BUDGET SPANC – FONCTIONNEMENT – RECETTES | | |
| Code | Libellé | Prévisions 2016 |
| 002 | Résultat reporté | 18 820.21 € |
| 70 | Prestations de services | 268 741.40 € |
| | TOTAL GENERAL | 287 561.61 € |

Le Président propose au Conseil Communautaire :

- d'adopter les Budgets Primitifs de la Communautés de communes pour l'année 2016 tel que présentés ;
- de l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Budget principal 2016 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 31, CONTRE : 0, ABSTENTION : 1, le Conseil de Communauté,

Budget Ordures Ménagères 2016 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

Budget annexe SPANC 2016 :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **D'ADOPTER** le budget principal 2016 de la Communauté de Communes qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 917 518.80 € par nature

Section d'Investissement : 883 408.57 € par opération et par nature

Article 2 : **D'ADOPTER** le budget Ordures Ménagères 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 1 806 230.40 €

Section d'investissement : 959 720.00 €

Article 3 : **D'ADOPTER** le budget annexe SPANC 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement : 287 561.61 €

Article 4 : **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

8. ENVIRONNEMENT : Délibération visant à autoriser le Président à signer la convention 2016, pour l'accès aux déchèteries, avec les Villages de la Forêt ;

Monsieur MARDESSON précise qu'il s'agit de la convention annuelle, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, qui permet aux habitants des communes de la Chapelle d'Angillon, Méry-ès-Bois et Presly, de se rendre à la déchèterie située à Neuvy sur Barangeon.

En conséquence, la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (CCVF) facture chaque année à la Communauté de Communes Saultre et Sologne le montant de participation calculé en fonction du nombre d'habitants.

A la fin de chaque année, la CCVF établit un décompte définitif comprenant l'état des dépenses réelles ainsi que le solde à payer ou à rembourser en fonction des acomptes versés.

La question de l'accès des habitants de la Chapelle d'Angillon à la Déchèterie de Neuvy sur Barangeon fait débat au vu des coûts facturés.

Certains élus souhaiteraient, dans la mesure du possible, que les habitants de la Chapelle d'Angillon se rendent à la déchèterie d'Aubigny sur Nère étant donné que les distances kilométriques sont les mêmes.

Monsieur MARDESSON propose de réaliser une étude sur les potentielles économies à réaliser et sur la fréquentation de la déchèterie de Neuvy sur Barangeon par les habitants de la Chapelle d'Angillon.

Le Président propose d'être autorisé à signer ladite convention et tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : **D'AUTORISER** le Président à signer avec la Communauté de Communes des Villages de la Forêt la convention pour l'année 2016 fixant les modalités techniques et financières d'accès à cette déchèterie ;

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

9. ENVIRONNEMENT : Dépôts des professionnels à déchèterie de Neuvy sur Barangeon

Les professionnels dont le siège social se situe sur le territoire de la CDC bénéficient de l'accès aux déchèteries en contrepartie du paiement de la REOM.

L'accès à la déchèterie intercommunale est gratuit jusqu'à 2 m³. Par contre, depuis le 1^{er} janvier 2015, l'accès à la déchèterie de Neuvy sur Barangeon est payant dès le 1^{er} m³ déposé.

Lors du conseil de communauté du 20 octobre 2015, et dans un souci d'équité, les membres du conseil ont délibéré pour prendre à la charge de la CDC les frais occasionnés par les dépôts du premier semestre soit un coût de 45€. Pour le second semestre 2015, le coût s'élève à 33 € (pour 2 professionnels).

Le Président propose donc de prendre en charge les paiements pour les dépôts inférieurs à 2m³ qui ont été réalisés par les professionnels à la déchèterie de Neuvy sur Barangeon durant le second semestre 2015 comme cela a été fait pour le premier semestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : **D'ACCEPTER** la prise en charge des paiements pour les dépôts inférieurs à 2 m³ qui ont été réalisés par les professionnels à la déchèterie de Neuvy sur Barangeon durant le second semestre 2015 ;

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

10. ENVIRONNEMENT / BUDGET ORDURES MENAGERES : Délibération visant à accepter des créances éteintes ;

Le Président expose les faits.

Le Centre des Finances Publiques a présenté à la CDC des créances éteintes relatives à la REOM d'un montant de 777.54 € à imputer sur l'article 6542.

Le Président propose d'accepter ces créances éteintes et d'être autorisé à signer tout acte y afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : **D'ACCEPTER** les créances éteintes relatives à la REOM d'un montant de 777.54 € à imputer sur le compte 6542.

Article 2 : **D'AUTORISER** le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

11. ENVIRONNEMENT / BUDGET ORDURES MENAGERES : Lancement de la procédure de consultation, pour le marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Le marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes est arrivé à terme le 31 décembre 2015, il a été prolongé de 8 mois soit du 1^{er} janvier au 31 août 2016.

La CDC s'est adjoint les services d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la préparation de la consultation.

Il convient de prendre une délibération pour le lancement de cette consultation.

Pour ces raisons, le Président propose de prendre une délibération selon les termes suivants :

- Définir l'organisation de la procédure de consultation
- Valider les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises
- Lancer la consultation pour désigner un prestataire dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres
- Organiser les opérations de sélection des offres (Commission d'Appel d'Offres)
- Signer les pièces du marché avec le prestataire retenu y compris les avenants éventuels
- Notifier le marché
- Ordonner le démarrage des prestations
- Assurer le suivi administratif, technique et financier
- Valider les prestations remises
- Prendre toutes décisions, entreprendre toutes les démarches et prendre toutes les dispositions qui s'avèreraient nécessaires pour mener à bien la prestation
- Inscrire au Budget Ordures Ménagères les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de la prestation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER le Président à :

- *Définir l'organisation de la procédure de consultation*
- *Valider les pièces constitutives du dossier de consultation des entreprises*
- *Lancer la consultation pour désigner un prestataire dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres*
- *Organiser les opérations de sélection des offres (Commission d'Appel d'Offres)*
- *Signer les pièces du marché avec le prestataire retenu y compris les avenants éventuels*
- *Notifier le marché*
- *Ordonner le démarrage des prestations*
- *Assurer le suivi administratif, technique et financier*
- *Valider les prestations remises*
- *Prendre toutes décisions, entreprendre toutes les démarches et prendre toutes les dispositions qui s'avèreraient nécessaires pour mener à bien la prestation*
- *Inscrire au Budget Ordures Ménagères les crédits nécessaires au financement de l'ensemble de la prestation.*

Article 2 : D'AUTORISER le Président est autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

12. TOURISME : Délibération relative au vote du montant de la subvention 2016 attribuée à l'Office de Tourisme Sauldre et Sologne ;

Le Président propose d'allouer à l'Office de Tourisme Intercommunal Sauldre et Sologne, une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 € afin d'assurer ses missions d'accueil, d'animation et de promotion du territoire de la CDC.

La Communauté de Communes verse chaque année cette subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme en deux tranches. Un acompte correspondant au 50 % de la subvention après le vote du budget et le solde au cours du mois de septembre

Le Président propose donc de prendre une délibération visant à :

- Attribuer à l'Office de Tourisme Intercommunal Sauldre et Sologne une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 €
- Verser après le vote du budget la première tranche d'un montant de 55 000 €
- Verser la seconde tranche d'un montant de 55 000 € au cours du mois de septembre 2016
- Etre autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Monsieur MARGERIN souligne son mécontentement vis-à-vis de l'office dans la mesure où plusieurs manifestations organisées sur la commune de Blancafort n'ont pas été relayées par l'office et la mise en valeur du territoire intercommunal se laisse attendre.

Monsieur GRESSET souligne l'effort fait par l'office et les améliorations commencent à se faire sentir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 29, CONTRE : 0, ABSTENTION : 3, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ATTRIBUER une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 110 000 € ;

Article 2 : DE VERSER après le vote du budget la tranche 1 d'un montant de 55 000 € ;

Article 3 : DE VERSER la tranche 2 d'un montant de 55 000 € au cours du mois de septembre 2016 ;

Article 4 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

13. ADMINISTRATION GENERALE : Adhésion au Syndicat Mixte ouvert du Pays Sancerre Sologne

En octobre 2015, le conseil de communauté a délibéré sur l'adhésion de la CDC au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne (délibération n° 2015-10-39-1)

Cette adhésion était subordonnée à l'accord des conseils municipaux composant la CDC et ce conformément à l'article L.5214-27 du CGCT.

Dans la mesure où le délai légal de consultation des communes (3 mois) est dépassé et au regard des délibérations communales prises en vue d'autoriser l'adhésion de la CDC, il convient de prendre une délibération, point final de cette procédure, visant à l'adhésion de la CDC au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne.

Le Président propose donc de prendre une délibération visant à :

- Adhérer au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,
- Valider la clef de répartition financière (30% pour la communauté de communes et 70% pour les communes membres)
- Etre autorisé à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'ADHERER au Syndicat Mixte du Pays Sancerre Sologne,

Article 2 : DE VALIDER la clef de répartition financière (30% pour la communauté de communes et 70% pour les communes membres)

Article 3 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

14. Communication des décisions prises par délégation

Monsieur le Président rend compte aux conseillers des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire, conformément à la délibération n° 2014-04-17.

N°1/2016 : Acquisition d'un véhicule pour le personnel du RAM

Le RAM intercommunal développe l'itinérance sur le territoire de la CDC et intervient actuellement à Argent sur Sauldre, Aubigny sur Nère, Brinon sur Sauldre et la Chapelle d'Angillon.

A l'occasion du conseil de communauté du mois de décembre 2015 une délibération (n°2015-12-63) a été prise pour autoriser le Président à lancer les consultations pour l'acquisition d'un véhicule dans la limite de 20 000 € et à solliciter des subventions auprès de divers organismes.

Après signature du devis, le dossier de demande de subvention a été envoyé à la CAF le 30 mars 2016.

N°2/2016 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

La communauté de communes a lancé une consultation selon la procédure adaptée pour rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage afin d'élaborer la consultation du marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés.

3 cabinets d'études ont déposé une offre : le Cabinet Merlin, le cabinet ANTEA France SAS et le cabinet OPTAE

La commission MAPA réunie le 8 Mars 2016 a décidé de choisir le Cabinet ANTEA France SAS pour un montant de 8 170 € HT soit 9 804.00 € TTC.

La notification a été faite par le Président le 17 mars 2016

Il est demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de ces décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.

N°1/2016 : Acquisition d'un véhicule pour le personnel du RAM

N°2/2016 : Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'un marché de collecte, transport, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : DE PRENDRE ACTE des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

15. Rapport sur les Commissions, sur les réunions mutualisation et sur la réunion d'information concernant la fibre optique

4 réunions de commission :

- **23 mars 2016 : Commission Finances Administration Générale.**

Elle a porté sur la préparation budgétaire 2016

- **23 mars 2016 : Commission Services à la Population – Logement**

Madame CHESTIER indique que le fonctionnement des CCAS a été abordé avec pour constat une forte disparité de fonctionnement selon les communes. Les membres de la commission vont travailler sur la rédaction d'un livret d'information pour les habitants.

Le véhicule du RAM et les explications des échanges avec Monsieur Joly suite au courrier RASED étaient également à l'ordre du jour de la commission.

- **29 mars 2016 : Commission Développement Economique – Emploi**

Deux sujets étaient à l'ordre du jour.

Le premier portait sur le forum des entreprises de Sologne et les moyens humains et matériels à mettre en place. À cette occasion, le Président invite les élus à être présents, en nombre, le dimanche 24.04.2016 sur le stand de la CDC.

Le second sujet portait sur la journée consacrée au développement économique prévue le 06.06.2016 avec un diagnostic de la CCI du Cher sur les commerces du Territoire intercommunal et les stands des structures partenaires tels que pôle emploi, BGE ou encore ISA intérim

- **31 mars 2016 : Commission Environnement**

Monsieur TURPIN fait un point d'avancement de l'étude portant sur les futurs travaux de réaménagement de la déchèterie ainsi que sur le futur marché de collecte, tri et traitement des déchets ménagers.

Par ailleurs, monsieur MARDESSON fait part de l'avancement de la mise en œuvre du **schéma de mutualisation**

8 réunions ont été organisées :

- 14 mars 2016 : groupe 1 : Mutualiser la commande publique
- 15 mars 2016 : groupe 3 : Mutualiser les services techniques
- 16 mars 2016 : groupe 2 : Sécurité et Assistant de prévention
- 21 mars 2016 : groupe 4 : Assistance informatique
- 22 mars 2016 : groupe 5 : L'enfance et les équipements de loisirs
- 22 mars 2016 : groupe 6 : Formation
- 29 mars 2016 : groupe 7 : Mise en réseau des secrétaires de mairie
- 29 mars 2016 : groupe 8 : Répertoire des subventions

Il se dit satisfait de l'orientation du travail produit à l'occasion de ces réunions de lancement.

Monsieur MARDESSON indique qu'une réunion d'information sur la fibre optique a eu lieu le 30 mars 2016 avec les Maires des 13 communes et le groupe de travail sur la fibre.

Le PowerPoint présenté par Monsieur BOURDILLON de Touraine Cher Numérique sera adressé à l'ensemble des communes.

16. Questions diverses

Monsieur MARDESSON rappelle que des réunions entre les 13 Maires seront organisées tous les deux mois.

Monsieur ETIEVE demande des informations sur les subventions TDS versées aux associations, communes ...

La commission Tourisme se réunira en mai pour un premier état des lieux et la répartition des subventions.

Monsieur GRESSET rappelle qu'à l'occasion des FFE et dans le cadre de la TDS des pipes bands se produisent dans 4 communes de la CDC le dimanche 17 juillet 2016. Brinon sur Sauldre et la Chapelle d'Angillon sont intéressées par cette prestation. Les autres communes intéressées sont invitées à se faire connaître rapidement et ce à des fins d'organisation et de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h57.